



LA CHAUX/DE/FONDS

METROPOLE HORLOGÈRE  
UHRENMETROPOLE  
METROPOLI OROLOGIERA  
WATCHMAKING METROPOLIS

# Rapport de la Commission financière

## Comptes 2010

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

#### Composition de la Commission

Pour le PS :

M. Pierre-Alain Borel  
M. Pascal Bühler  
Mme Sarah Diaz  
M. Laurent Duding

Pour l'UDC :

M. Hughes Chantraine  
M. Florian Robert-Nicoud  
M. Marc Schafroth

Pour le POP :

M. Karim Boukhris  
M. Charles-André Favre  
Mme Pascale Gazareth

Pour le PLR :

M. Denis Cattin  
Mme Sylvia Morel  
M. Christophe Ummel

Pour les Verts :

M. Pierre-Yves Blanc  
Mme Aline Fleury

### Constitution du Bureau de la Commission

Président : M. Denis Cattin (PLR)

Vice-présidente : Mme Aline Fleury (Les Verts)

Rapporteur : Laurent Duding (PS)

### Composition du Conseil communal

M. Laurent Kurth (président), directeur de l'Economie, de l'Urbanisme, des Ressources humaines et des Affaires extérieures

M. Pierre-André Monnard, directeur des Finances, de la Sécurité, de l'Informatique et des Cultes

M. Jean-Pierre Veya, directeur des Affaires culturelles, de la Santé, des Sports et de la Jeunesse

Mme Annie Clerc-Birambeau, directrice de l'Instruction publique, des Affaires sociales et de l'Intégration

M. Jean-Charles Legrix, directeur des Infrastructures et des Energies

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission s'est réunie les 23 et 31 mars, ainsi que le 26 avril 2011.

Le Conseil communal *in corpore* a participé aux séances de la Commission accompagné à chaque reprise de M. René Barbezat, chef du service financier.

Plusieurs commissaires ont siégé pour la première fois lors de l'examen des comptes 2010 : M. Karim Boukhris, en remplacement de Mme Esma Aris, et M. Florian Robert-Nicoud, en remplacement de M. Marc Arlettaz.

### **Préambule**

Au début des travaux, le président de la Commission financière (ci-après la Commission) fait part de la lettre de Mme Aris Esma, démissionnaire, qui remercie la Commission de l'avoir accueillie et d'avoir accepté de partager les travaux avec elle, d'origine kurde.

## **Situation générale, présentation des comptes 2010 par le Conseil communal**

Le président du Conseil communal indique avoir enregistré avec satisfaction et déception en même temps le résultat des comptes 2010 présentant plus de 5,8 millions de francs de déficit. Le moins que l'on puisse dire est que le résultat n'est pas bon et est source de travail pour l'avenir et d'inquiétudes en regard de la situation financière de la Ville. On peut constater que dans le pire de la crise traversée par la région, les comptes de la Ville présentent un résultat en rapport à celui du budget ce qui doit être vu comme un élément de satisfaction.

Le président du Conseil communal relève cependant la très bonne gestion des services. Les écarts ne relèvent pas de la qualité de la gestion des services mais d'imprévus, d'aléas et de circonstances particulières. Il remercie l'Administration pour la qualité de sa gestion et s'en réjouit.

Le président du Conseil communal revient sur la décision de la Ville du Locle de baisser sa fiscalité et du résultat des comptes des Villes de Neuchâtel et du Locle et invite la Commission à analyser la structure des deux Villes voisines sans s'arrêter au résultat net rendu public. Les comptes du Locle indiquent un revenu de l'impôt des frontaliers de l'ordre de 24 points d'impôts alors que le nôtre est de huit points. Quant aux personnes morales, l'impôt représente environ 50 points d'impôts. Concernant la Ville de Neuchâtel, l'augmentation des recettes des personnes morales représente une fois et demie à deux fois le total des personnes morales de La Chaux-de-Fonds. Il ne s'agit donc pas d'apprécier uniquement les résultats comptables mais certains éléments structurels fondamentaux. Quelques questions sont à se poser si l'on veut parler d'une seule agglomération dans ce canton.

Le directeur des Finances ajoute qu'avec une perte de fonctionnement de près de six millions de francs, le Conseil communal ne peut évidemment pas se déclarer satisfait des comptes 2010 de la collectivité. Le directeur des Finances rappelle que le budget présenté au Conseil général affichait une perte de fonctionnement de 6,826 millions de francs auxquels il faut ajouter notre part à la contribution de solidarité envers le Canton de 1,572 million, soit un déficit budgété et attendu de 8,398 millions. La part des recettes supplémentaires et des économies au niveau des charges peut être chiffrée à 2,5 millions et non à un million.

Comparaison faite compte par compte, service par service, dicastère par dicastère, on peut relever, comme déjà signalé, une bonne maîtrise des coûts et des recettes.

Les recettes fiscales qui représentent environ 50% des recettes sont également bien maîtrisées. Il faut relever par principe de cohérence comptable qu'en respect du principe d'échéance, un montant de 9,6 millions a été pris en compte concernant les impôts frontaliers dus pour 2010 et qui feront l'objet d'un encaissement en 2011.

Le respect d'échéance est donc retenu en attendant les nouvelles normes comptables de MCH2. Il faut relever toutefois depuis quelques années une baisse de la fiscalité sur les personnes physiques dont une part peut être liée à la crise économique alors que l'autre part doit être mise en corrélation avec l'augmentation légère de la population résidente. Il faut aussi relever que l'amélioration économique n'a pas eu les effets escomptés dans les comptes de notre Ville.

Le Conseil ose espérer que les efforts demandés à notre collectivité sauront apporter leur fruit et que les éléments sollicités auprès du Canton seront acceptés.

Une autre différence significative dans les comptes de fonctionnement se situe entre le budget et les comptes du service social qui tient compte également du principe d'échéance. Un montant de 9,9 millions a été provisionné dans les comptes au titre de charges d'aide sociale 2010 qui seront réglées en 2011.

Le prélèvement à la réserve anticyclique a été de 2,186 millions. Le résultat économique de l'exercice s'élève ainsi à environ cinq millions de déficit.

Les immobilisations se montent à 28 millions soit proches de l'objectif fixé dans le cadre du programme de législature de 30 millions de francs. Le rythme soutenu des investissements voulus par le Conseil communal permet certes de garantir un entretien plus régulier d'infrastructures mais ne pourra être tenu à long terme faute de voir se déstabiliser le difficile équilibre de nos comptes de fonctionnement. Il faut relever les amortissements et les pertes sur débiteurs qui se décomposent comme suit:

- 12,8 millions d'amortissements dont 1,1 million financé par la réserve de crise soit 11,7 millions d'amortissements pour l'exercice 2010 comparables aux 10,2 millions de 2009.
- la perte sur débiteurs de 4,2 millions principalement liée à une perte sur débiteurs sur la fiscalité à hauteur de 3,6 millions.

### ***Péréquation financière***

Notre collectivité a encaissé en 2010, 12,218 millions de francs ce qui fait dire aux financiers des autres collectivités que la Ville de La Chaux-de-Fonds ne peut vivre que grâce à des apports extérieurs. Il faut toutefois constater que la collectivité chaux-de-fonnière accueille en plus des quelques 3500 frontaliers, 7068 pendulaires.

Fiscalement, il faut relever un apport de près de neuf millions de francs de la part du personnel frontalier contre un montant nul de la part des pendulaires. Cet impact fiscal est aggravé par le nombre d'entreprises qui bénéficient d'exonérations fiscales dans notre ville. Celles-ci ne paient pas d'impôts pour notre collectivité ce qui engendre un effet multiplicateur. Que penser donc des entreprises qui, fini le temps des exonérations, vont voir si la neige est plus blanche sous d'autres cieux ?

Plus précisément, on peut brièvement dire que la péréquation tient compte de plusieurs éléments tels que le niveau fiscal, les contraintes géographiques et topographiques etc.

Un document expliquant les mécanismes en matière de péréquation financière intercommunale est remis aux membres de la Commission.

### **Présentation des remarques - Discussion**

#### *Principe d'échéance*

Le Conseil communal explique que pour 2010 l'équivalent de deux exercices a été enregistré concernant la part cantonale à l'aide sociale, soit deux fois environ neuf millions. Le principe d'échéance a été appliqué du fait qu'il sera rendu obligatoire avec le nouveau et futur plan comptable.

#### *Amortissements*

Le Conseil communal ajoute qu'au niveau des amortissements, 1,1 million a été pris sur la réserve anticyclique. Concernant le solde, il s'agit d'éléments liés à des acquisitions complémentaires.

Le chef du service financier précise qu'un montant de CHF 681'000.-- représente les amortissements des garages acquis de la Caisse de pensions, amortis avant de les vendre à la Société Hôtel Pierre-François, objet d'un rapport en 2010 au Conseil général. Cet amortissement supplémentaire était financé par un bénéfice sur la vente du terrain Gare 4 à Prévoyance.ne. Ce qui a engendré une plus-value au niveau de l'amortissement en raison du produit de vente.

A la demande du Conseil communal, M. Barbezat précise que certaines dépenses ont été amorties à 100% lesquelles devaient être couvertes par le fonds de réserve anticyclique. Les comptes sont neutres à ce niveau.

Les amortissements doivent être décomposés en trois ou quatre éléments. Les amortissements ordinaires pour 2010 représentent 11,631 mios contre un budget de 13,157 mios pour un montant de 10,324 mios pour 2009. L'augmentation de 1,3 mio correspond aux amortissements sur les biens acquis sur l'exercice 2009. Les pertes sur débiteurs s'élèvent à 4,292 mios de francs pour 2010 contre 3,853 mios prévus, respectivement 4,218 mios dans les comptes.

Le montant de 1,138 mio sur les biens amortis financés par la réserve anticyclique fait partie des 17,062 mios mentionnés. Les éléments extraordinaires font passer les amortissements de 14 à 17 mios de francs.

#### *Utilisation de la réserve anticyclique*

Le Conseil communal précise que les utilisations ont été prévues dès le départ de la constitution du fonds, tous les éléments peuvent être identifiés. A la demande de la Commission, un document à ce sujet est élaboré et à disposition des commissaires.

Le chef du service financier ajoute que les principales dépenses concernent des investissements qui ne sont pas dans le compte de fonctionnement comme par exemple, des rénovations de passages, des chaussées-trottoir, des réfections de toitures, des études de circulation, des mises aux normes, des travaux à la bibliothèque.

Le Conseil communal confirme que l'essentiel des prélèvements porte sur ceux du ressort du service des ressources humaines liés aux contrats des stagiaires, apprentis, et engagements à durée déterminée. L'autre partie porte sur les amortissements qui se retrouvent dans les biens, services et marchandises.

On peut identifier trois grandes catégories dans ces mesures à savoir, une partie salariale amenant à un montant de CHF 803'605.40 et une partie investissements avec mises aux normes de la patinoire, l'identité de la ville et les dépenses extraordinaires prévues, soit CHF 244'000.--. Et finalement la dernière catégorie concerne les amortissements sur un certain nombre de biens dont les rapports ont été présentés au Conseil général pour un montant de CHF 1'138'207.40.

### *Impôts*

Un-e commissaire rappelle que le directeur des Finances avait souhaité une baisse d'impôts en Ville de La Chaux-de-Fonds avant la fin de la législature. L'objectif est-il toujours d'actualité ?

Le directeur des Finances rappelle que l'objectif dépendait du résultat de la collectivité et de la variation de l'imposition des personnes physiques prévue par le Canton. Il faudra donc tenir compte de ces variations et des incidences sur nos comptes. Avec un déficit de quasiment six millions, il devient difficile d'envisager une diminution d'impôts. Le but pour le directeur des Finances était de tendre à une fortune acceptable et des emprunts consentis à hauteur de 350 millions (montant de la dette). Si cette stabilité n'est pas tenue, la vision de baisse d'impôts est remise en cause. L'incidence de la variation fiscale dépend de la nouvelle loi fiscale du Canton et dans ce cadre la Ville ne pourra pas faire d'effort supplémentaire à ce stade.

Un-e commissaire rappelle qu'une initiative communale demandant une péréquation de l'impôt des personnes morales avait été déposée il y a quelques années déjà. A-t-on des nouvelles de cette initiative et quels en seraient les impacts ?

Le Conseil communal répond qu'il n'a pas de nouvelles quant à l'initiative sur les impôts des personnes morales. Tout est dans l'expectative des décisions du Canton pour 2011. Le brouillard annoncé à l'automne dernier ne s'est pas encore éclairci.

Un-e commissaire revient sur la baisse de l'impôt des personnes physiques qui met en évidence la perte pour la Ville de petits contribuables. L'impôt moyen payé par les Chaux-de-Fonniers est extrêmement bas.

Le Conseil communal rappelle qu'en janvier 2010, 9,9% de chômage étaient à relever en Ville. Les tranches d'impôts ont donc dû être revues à la baisse. De plus, la population a également légèrement diminué en 2010. Les sous-traitants ont été les premiers touchés par la crise ce qui a fait également baisser les revenus. Toutefois, vu l'évolution de la situation économique actuelle, l'hémorragie devrait s'arrêter.

Le Conseil communal ajoute qu'en comparaison Ville-Ville, les paiements moyens d'impôts sont égaux. Aucune différence fondamentale n'est à signaler.

Un-e commissaire évoque la votation du 3 avril et demande quel sera l'impact pour la Ville de La Chaux-de-Fonds si elle devait être acceptée,

une diminution ou une augmentation des recettes pour les personnes morales ?

Le directeur des Finances admet que nul ne le sait à ce stade des informations obtenues du Canton.

Le Conseil communal affirme qu'il est impossible d'obtenir actuellement une information précise, compte tenu du fait que les calculs sont basés sur le nombre d'habitants. Toutefois, on devrait avoir au moins autant d'une année sur l'autre sauf si le produit des impôts baisse au niveau cantonal.

Le Conseil communal ajoute que l'impact par nombre d'habitants au lieu de l'impact sur le montant de l'impôt sera favorable à la collectivité chaux-de-fonnière.

## **Rapport des sous-commissions de chaque dicastère**

### **Dicastère de M. Laurent Kurth**

Une discussion s'ouvre notamment sur les points suivants:

- La dotation en personnel des services de l'administration communale;
- Le taux d'absentéisme;
- Le rôle du service des ressources humaines (SRH).

#### *Dotation en personnel des services*

Un-e commissaire s'interroge sur le fait que 2/3 des services estiment être en sous-effectif. Quelles sont les mesures envisagées ou envisageables compte tenu des finances de la Ville qui ne permettent pas d'engager à tour de bras ?

Le président du Conseil communal précise qu'un sentiment général de surcharge est ressenti au sein de l'Administration communale. La réponse adéquate n'est pas toujours d'octroyer des ressources mais au-delà d'être rigoureux, d'autres réponses peuvent être données.

#### *Taux d'absentéisme*

Le président du Conseil communal rappelle que la couverture d'assurance débute dès le septième mois, la partie de l'absentéisme diminuée durant les six premiers mois n'a aucun impact sur les assurances. Un cas lourd supplémentaire engendre une variation de charge énorme au niveau des assurances. La diminution de l'absentéisme tend à se poursuivre et une baisse drastique des primes sur le contrat d'assurances en cours est à relever, grâce aussi à la vive concurrence entre les compagnies.

### *Rôle du service des ressources humaines (SRH)*

Un-e commissaire s'interroge sur le rôle du service de ressources humaines (SRH) et le fait que ce service s'occupe du recrutement dans l'ensemble des services. Le SRH est-il compétent pour juger les besoins des services ? De l'avis du/de la commissaire, il appartiendrait plutôt aux services de gérer les recrutements et ensuite proposer les candidatures.

Le président du Conseil communal répond que ce n'est pas la vision du Conseil. Le SRH doit être garant d'une politique de recrutement voulue par le Conseil communal. Ce service a été voulu comme un service traitant d'une politique globale des ressources humaines pour l'ensemble de l'administration. Il se charge de la manière de gérer un service, de son organisation, des absences et de leur impact. Le SRH ne recrute jamais seul. Il "contraint" les services et les dicastères à définir leurs attentes en termes de compétences.

Le directeur des Affaires culturelles témoigne du bien-fondé de cette organisation en évoquant par exemple l'engagement de deux techniciens de musées. Les chefs de service sont très satisfaits d'avoir l'appui du SRH dans ce cadre. Le Conseil considère qu'il s'agit d'une plus-value.

### *Place de la Carmagnole et création du marché couvert*

Un-e commissaire dit avoir pris connaissance avec étonnement du rapport du Conseil communal qui sous-entend que la Ville serait obligée de déboursier un certain montant. Or, renseignements obtenus d'une personne faisant partie du groupement qui a proposé la couverture de la place de la Carmagnole, il semblerait que les coûts seraient pris entièrement à leur charge.

Le président du Conseil communal indique qu'une proposition venant de commerçants et de maraîchers est effectivement arrivée sur la table du Conseil communal qui s'est prononcé dans la même séance sur le maintien du marché sur la place du Marché. Une ouverture prévoit qu'il pourrait être déplacé sur la place de la Carmagnole en hiver si celle-ci devait être un jour aménagée par une couverture durant la saison hivernale.

Quant à la couverture éventuelle, le Conseil communal a considéré qu'il ne pouvait s'agir d'une simple tente ou un montage éphémère, qu'elle devait être assimilée à une construction, de qualité, que la qualité des espaces publics était importante également alors que les propositions faites consistaient en le montage de structures légères. Les services du dicastère de l'Urbanisme sont en train de récolter toutes les informations à ce sujet.

Quant à la gestion hivernale de la place couverte, la question reste ouverte. S'agissant d'un projet complet d'urbanisme, d'aménagement urbain, de construction, le Conseil communal a considéré qu'il ne pouvait prendre position par rapport à une telle demande sans de plus amples détails. L'information a été donnée oralement aux représentants des commerçants qui ont fait la proposition et qui recevront une confirmation écrite circonstanciée. Une réponse au Conseil général sera préparée dans le même délai.

Le/la commissaire s'interroge car en séance de sous-commission, le chef du SDP a informé de façon claire la Commission qu'une étude avait été faite et que l'indice de satisfaction était de 50/50. Il n'y a donc aucun signe indiquant qu'effectivement le marché est mieux placé sur la place du Marché plutôt que sur celle de la Carmagnole. Il entend donc avec peine le discours du Conseil communal.

Le président du Conseil communal répond que le Conseil communal s'est prononcé sur la base de deux études.

Le directeur de la Sécurité rappelle que la question posée au chef du SDP l'a été différemment: le SDP ayant fait une enquête, quels en étaient les résultats ? Rien de plus. Le chef du SDP n'a pas interféré en quoique ce soit dans les décisions.

Le/la commissaire considère que si une enquête aboutit à un 50/50, il lui semble difficile de prendre une décision dans le sens d'un côté plutôt que dans un autre.

Le directeur des Affaires culturelles intervient en évoquant les décisions prises hebdomadairement par le Conseil communal en fonction des informations reçues et parfois des données à disposition. Il ajoute que la question de la localisation vient cycliquement se poser au Conseil communal (au moins une fois par année environ) alors que les avis des maraîchers et des commerçants sont assez divergents, en fonction des besoins, l'appréciation est différente. Le Conseil communal doit prendre une décision et quoiqu'il décide, il aura tort pour la moitié des citoyens.

*Immeuble Parc 1 (suite de l'incendie du 19 février 2011)*

Une personne proche du propriétaire de l'immeuble Parc 1 s'est étonnée du fait que la Ville décide d'un certain nombre d'aménagements comme si elle était propriétaire de l'immeuble.

Le président du Conseil communal relate la genèse de l'événement. On se trouve dans une situation d'urgence aussi bien du point de vue de la sécurité des personnes que du point de vue du maintien de ce patrimoine. Des dispositions existantes prévues par la loi permettent de prendre des dispositions d'urgence sans consulter le propriétaire

Le matin même dans la première rencontre avec le propriétaire et dans la suivante avec les différents acteurs, le propriétaire, de sa propre initiative, stoppe la conversation et insiste sur le fait qu'il est très attaché à cet immeuble, qu'il entend tout faire pour le sauvegarder. Les premières déclarations sont celles du propriétaire devant les différents acteurs alors même que les autorités sont en train de parler des mesures d'urgence. Ensuite de quoi, et l'ECAP et la Ville s'entendent pour considérer que quand bien même on ne pourra pas sauver l'immeuble tel quel, il faudra le déconstruire afin de pouvoir en garder la substance dans le but de le reconstruire à l'identique.

La Confédération a été sollicitée, comme le Canton, pour venir sur site et vérifier la substance de cet immeuble. Le Conseil communal a écrit au propriétaire pour le remercier de ses déclarations tendant à l'intérêt porté à l'immeuble et sur les intentions manifestées publiquement de le reconstruire à l'identique. A partir de là, des réticences se sont fait ressentir puisque par média interposé, il a été demandé combien la Ville devrait déboursier pour reconstruire l'immeuble à l'identique. Pour l'heure la Ville a répondu clairement qu'elle n'a pas de pratique ni de fonds pour ce genre d'intervention. Pour le reste, le directeur de l'Urbanisme n'a pas reçu de demande de permis de construire, la Ville n'a pris aucune décision sur cet immeuble.

La Ville maintient que cet immeuble doit être reconstruit à l'identique, la réglementation en vigueur lui permettant d'être claire sur cette intervention. Elle souhaite que le site ne reste pas en friche durant une longue période. Compte tenu des avis exprimés par les uns et les autres, la Ville n'a pas l'intention de faire d'abord du droit. Quant aux aménagements extérieurs, seules quelques mesures de sécurité ont été prises concernant le "verrouillage" du site.

Le président du Conseil communal ajoute que le Conseil communal l'a chargé, en tant que directeur de l'Urbanisme, d'étudier la systématique d'un certain nombre de contrôles à mettre en place sur des bâtiments ayant des cages d'escaliers en bois. Ce point sera discuté avec l'ECAP. Le nécessaire sera également fait concernant les immeubles appartenant à la Ville, sitôt le nouveau gérant communal en place.

## **Dicastère de M. Pierre-André Monnard**

Centre 600 Finances

*Comptes 3616000 – contribution de solidarité*

Un-e commissaire s'interroge sur le décret du Grand Conseil de décembre 2009. Le directeur des Finances répond que cette décision a été prise dans le cadre du budget de l'Etat à hauteur de huit mois de francs à la charge des communes dont 1,5 million à la charge de La Chaux-de-Fonds. Y a-t-il un risque que cela se reproduise ?

Le directeur des Finances répond qu'à sa connaissance, l'automne sera chaud en rapport à la possibilité de reports de charges de l'Etat sur les Communes.

*SISMN - Service d'Incendie et de Secours des Montagnes Neuchâteloises*

Un-e commissaire vient d'apprendre qu'une personne a donné sa démission du SISMN ce qui représente le troisième départ en quelques mois dont un forcé. Il se demande si le problème est lié à une insatisfaction salariale ou à un problème de gouvernance ? La démission de collaborateurs est un problème pour le/la commissaire si l'on considère la difficulté à recruter du personnel puisque celui-ci doit être à la fois pompier et ambulancier. A ce rythme, il y a un risque de sérieux déficit par rapport au rôle que la Commune doit assurer dans ce service.

Le directeur de la Sécurité précise que la personne en question n'a pas encore remis sa lettre de démission, elle n'en n'est qu'au stade d'intention. Le directeur de la Sécurité suit attentivement ce dossier et signale qu'il a déjà rendez-vous avec la cheffe des ressources humaines afin d'en discuter et d'examiner la possibilité de démarcher les candidats durant leurs études et non pas après.

Le directeur de la Sécurité précise que les salaires ont fait l'objet d'analyses par rapport aux autres Corps du canton.

## **Dicastère de M. Jean-Pierre Veya**

*Projet Naturama*

Un-e commissaire demande si le Conseil connaît la date de la fin des travaux du projet Naturama et sur combien d'années le bail sera reconduit.

Le directeur des Affaires culturelles répond que le Conseil communal sera sollicité prochainement concernant la difficulté du chef des institutions zoologiques à dégager du temps pour se consacrer au projet Naturama avec l'architecte afin d'amener le projet à maturation. Des pistes sont à l'étude afin de décharger la direction du MHNC. A ce stade, le directeur des

Affaires culturelles ne peut donc pas répondre précisément à cette question.

Quant au bail de La Poste, la Ville continue de bénéficier de conditions favorables bien que le bail commercial soit de cinq ans et le délai de résiliation de 18 mois. La Ville n'est donc pas liée pendant les dix prochaines années.

### *Spécial Olympic's*

La Commission fait état des problèmes qui ont eu lieu dans l'organisation de Spécial Olympic's. Néanmoins la fête a eu lieu et a été belle à la satisfaction de tous les participants bien qu'un déficit de CHF 50'000.-- ait été enregistré à la charge des deux Villes des Montagnes neuchâteloises.

### **Dicastère de Mme Annie Clerc**

#### *Conseil des élèves*

Un-e commissaire s'étonne de la demande de faire passer le Conseil des élèves du Service de la Jeunesse vers les Écoles alors qu'à sa connaissance l'option inverse était préconisée.

La directrice de l'Instruction publique répond qu'il s'agit de la Chambre des jeunes (parallèle au Parlement des Jeunes (PJ)) gérée dans le cadre de l'École avec des projets menés à l'intérieur de l'École émanant de l'institution. Les factures sont envoyées ensuite au service de la Jeunesse.

Le directeur de la Jeunesse confirme autant la vision du/de la commissaire que l'information de la directrice de l'Instruction publique. La problématique avait été évoquée dans un précédent rapport de son dicastère. La responsabilité du PJ est du ressort du Service de la Jeunesse qui ne fait que recevoir les factures et qui considère que le fonctionnement du Conseil des élèves n'est pas complètement satisfaisant. Par ailleurs des difficultés de coordination entre ce service et les Écoles ont été relevées. Elles devraient être aplanies prochainement.

#### *Aide sociale*

Un-e commissaire relève au chapitre de l'aide sociale que le montant de CHF 960.-- est un maximum. Il serait donc utile de le préciser puisqu'il existe d'autres normes plus restrictives dans la législation en vigueur.

Un-e commissaire s'interroge sur l'adéquation entre le chiffre de 122 dossiers et celui des dossiers arrivant actuellement.

La directrice des Affaires sociales répond qu'il s'agit de la conjonction de deux éléments, soit l'ensemble des dossiers traités par assistants sociaux

en nombre supérieur à ce que le Canton recommande et la préparation de l'arrivée des dossiers provenant des ORP (révision de l'assurance-chômage (LACI) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011) en se donnant la possibilité d'examiner la surcharge pour pouvoir venir ensuite avec une demande de personnel supplémentaire. Le secteur de l'aide sociale à La Chaux-de-Fonds est organisée de sorte à ce que le personnel administratif décharge les assistants sociaux de quelques tâches, comme par exemple remplir la déclaration d'impôts des bénéficiaires. Avec les deux options on sait qu'on doit encore attendre le pic dû à la nouvelle LACI, l'équipe est prête à prendre le surplus de travail pour ensuite faire une évaluation.

En complément du minimum vital, l'aide sociale prend en charge les montants de l'assurance-maladie à charge du patient (les primes sont supportées par l'office cantonal de l'assurance-maladie), le loyer dans les limites des normes locales fixées par le Canton ainsi que les éventuels soins dentaires conservateurs admis par le médecin dentiste-conseil.

Un-e commissaire demande confirmation quant aux montants octroyés définis par le Canton. A sa connaissance, les normes recommandées ont augmenté. La directrice des Affaires sociales confirme que le montant était de CHF 1'060.-- jusqu'en 2006. Abaissé à ce jour à CHF 960.--. Les recommandations de la Conférence Suisse des Institutions d'Action Sociale (CSIAS) ont, en 2011, augmenté à CHF 977.-- pour tenir compte de l'IPC mais le Canton n'a pas réadapté ses normes. Le Canton ne respecte donc plus les recommandations de la CSIAS.

Un-e commissaire croit savoir que la Ville de La Chaux-de-Fonds est opposée à la cantonalisation de l'aide sociale. Qu'en est-il de ce dossier ?

La directrice des Affaires sociales répond qu'une sous-commission de la Commission cantonale de l'action sociale a été réunie pour discuter d'une éventuelle cantonalisation de l'aide sociale. On sera confronté dans la réflexion sur le désenchevêtrement des tâches à des vues partielles par dossier sans vision globale. La directrice des Affaires sociales s'est positionnée, après discussion avec ses collègues du Conseil communal, sur la préférence de la Ville de travailler plutôt avec un contrat de prestations puisque ce service est un thermomètre social pour la Ville.

Le Conseil d'Etat a été sollicité à faire un geste politique en engageant au plus vite des améliorations/mesures en amont même si le problème du financement se pose ponctuellement. L'Etat finance depuis plusieurs années à 100% les mesures/prestations sociales en amont de l'aide sociale. La problématique des guichets sociaux régionaux est également

en discussion actuellement. La proposition des Villes est d'aboutir à une solution respectant les besoins de proximité tout en restant un contre-pouvoir. La directrice des Affaires sociales n'a pas quitté la table des négociations. Les discussions sont en cours.

### **Dicastère de M. Jean-Charles Legrix**

#### *Pertes sur débiteurs*

Un-e commissaire se demande si la pratique est nouvelle concernant l'ajout de 5% de provisions pour pertes sur débiteurs aux comptes 2010 et comment est-on arrivé à ce taux ?

Le directeur des Infrastructures répond par l'affirmative mais il précise que la démarche aurait dû être faite précédemment déjà et cela n'a pas été le cas. Le décalage n'était pas dans les comptes. Le système va être changé en raison de la taxe déchets. Une augmentation conséquente est à déplorer sur la perte sur débiteurs qui aurait dû aussi être prise en compte les années précédentes. Le directeur des Infrastructures a agi de manière à ce que les comptes soient le plus près possible de la réalité économique.

M. Barbezat ajoute que le taux de 5% correspond à un élément statistique au niveau suisse. Il est considéré que sur une créance de 100, il y a un risque de perte de 5. Concernant les impôts par exemple, cet élément peut fluctuer d'une année à l'autre.

#### *Viteos*

Un-e commissaire revient sur la question posée au Conseil général concernant le différentiel de capacité financière qui s'installe entre Viteos et la Ville dans la gestion des travaux communs. Dans quelle mesure pourrait-on se retrouver dans un avenir relativement proche avec des difficultés à coordonner ces travaux, voire avec des problèmes de retard étant donné que Viteos a un autre rythme de fonctionnement.

Le directeur des Infrastructures répond que les relations entre la Ville et Viteos sont tout à fait bonnes et les discussions sont ouvertes, chacun connaissant les problèmes de l'autre. Dans la mesure du possible, les travaux non concomitants sont évités, sauf risque évident d'accident. Il est certain que les montants prévus aujourd'hui sont tout à fait insuffisants par rapport à un taux de renouvellement qui devrait être plus élevé.

Un-e commissaire revient à l'allusion faite par le directeur des Infrastructures lors du dernier Conseil général concernant le parc de véhicules de Viteos suite à une remarque qu'il/elle avait émise en Commission des infrastructures. Ce commissaire considère que Viteos est

devenu un Etat dans l'Etat avec des normes de fonctionnement et de renouvellement des matériels qui ne sont pas celles de nos collectivités. N'y a-t-il pas possibilité d'obtenir une liste du parc de véhicules par l'entremise du directeur des Infrastructures? Le directeur des Infrastructures se chargera de relayer cette demande et donnera un retour à la Commission.

## **Préavis des représentants des groupes politiques**

### *Position du groupe UDC*

Les représentants du groupe UDC à la Commission financière ne pourront pas exprimer de la satisfaction devant les résultats des comptes 2010 de notre Commune.

En effet, nous ne pouvons nous contenter d'un « mieux que le budget » ! Un déficit restera toujours un déficit, et le fait que les Biens-Services et Marchandises ou la masse salariale soient bien maîtrisés en période de conjoncture favorable montre clairement que la Ville souffre d'un déficit structurel.

On doit, sans tabou, se pencher sur toutes les dépenses de l'administration communale, contrôler la politique d'acquisition de la Ville, ainsi que sa politique d'investissement, dont les frais de la dette grèvent nos comptes de manière récurrente. Et ce d'autant plus que le rythme du budget des investissements ne risque pas de décroître ces prochaines années. Un plafonnement à 30 millions est le minimum que nous pouvons accepter, La Chaux de Fonds s'essouffle à vouloir trop investir et il serait bon de lui laisser un peu d'air à l'horizon 2012. Malheureusement certains projets comme celui de la Place de la Gare ne donneront pas à notre Ville le temps nécessaire à se refaire une santé.

Nous voudrions saluer le passage au principe d'échéance sur les deux plus gros postes des comptes restant encore au principe de caisse, et ce, avant même l'introduction du MCH2.

Quoi qu'il en soit, les membres UDC à la Commission financière ne refuseront pas les comptes.

### *Position du groupe PS*

Malgré le résultat obtenu et l'inquiétude qui peut en découler, les chiffres laissent entrevoir une bonne maîtrise des coûts au niveau du compte de fonctionnement. En cela nous tenons à remercier le Conseil communal et l'ensemble des Services de notre ville pour le travail accompli tout au long de l'année 2010. Les premiers mois de l'année 2010 ont été marqués par un taux de chômage particulièrement élevé dans les Montagnes neuchâtelaises et le PS estime qu'en période tempétueuse, il est important que les citoyennes et citoyens de notre ville puissent compter sur un service public fort afin d'éviter le "naufnage". En ce sens, le maintien d'un panel de prestations de qualité est garant de l'équilibre social.

Dans un contexte où le canton et d'autres villes affichent des chiffres noirs, on ne peut que relever l'extrême fragilité de notre commune face aux facteurs extérieurs. L'imposition des entreprises en est un bel exemple mais c'est le cas pour toutes les collectivités publiques. La décision du Canton de procéder à une contribution de solidarité à la charge des Communes est également un élément sur lequel nous n'avons aucune mainmise et qui détériore in fine les comptes 2010. On voit dès lors que la recherche de l'équilibre est un but extrêmement difficile à atteindre. L'analyse des chiffres met également en lumière un fort déséquilibre entre les emplois basés sur le territoire communal et les rentrées fiscales. Ce constat soulève évidemment des questions de fond quant à la répartition des richesses entre les collectivités publiques mais également sous l'angle de l'image de notre ville. L'attractivité de notre commune doit véritablement être renforcée afin que de nouveaux contribuables viennent s'y établir.

Le PS acceptera les comptes 2010 tout en souhaitant vivement qu'une réflexion soit menée sur la fiscalité des personnes morales (sous l'angle de la répartition des recettes), l'accès et le financement des prestations sociales et les reports de charges de l'Etat sur les Communes.

### *Position du groupe Les Verts*

Même s'il était prévisible et annoncé au budget, l'excédent de charges de presque 6 millions est tout de même conséquent. Nous relevons qu'il n'est pas lié à la qualité de la gestion des services mais à des imprévus et cela a de quoi maintenir notre confiance en l'avenir. Nous en profitons pour remercier le Conseil communal pour le sérieux de son travail et les nombreux employés communaux qui donnent le meilleur d'eux-mêmes au bon fonctionnement de notre Ville.

Nous voyons bien que nous sommes mal lotis en comparaisons des autres villes du Canton et cela pourrait s'aggraver si la péréquation financière

devait être remise en question. Nous restons aussi suspendus à des décisions du Canton, ce qui pourrait nous mettre en situation délicate.

Le gros de la crise économique est passé, mais le ciel ne devient pas forcément plus bleu, avec entre autre, l'acceptation de la modification de la LACI au 1<sup>er</sup> avril 2011 qui fait augmenter le nombre de personnes ayant recours aux Services sociaux.

Nous soutiendrons les projets allant dans le sens du dynamisme pour notre cité tout en gardant des critères écologiquement compatibles. Nous savons qu'une telle politique a un coût.

Le groupe des Verts acceptera les comptes.

### *Position du groupe POP*

Le POP acceptera les comptes 2010 et remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon fonctionnement de notre ville durant cette année. La crise financière de 2008 et 2009 laisse encore des traces douloureuses dans ces comptes. Contrairement à d'autres collectivités pour qui la reprise amorcée en 2010 a permis d'enregistrer un résultat comptable positif, notre ville boucle ses comptes avec un déficit. Certes, celui-ci reste inférieur à celui budgété, et la plupart des dépenses dépendant de notre contrôle ont été maintenues dans l'enveloppe accordée. Nous pouvons en être satisfaits. Mais ce qui est nettement moins satisfaisant, c'est de constater le coût de cette crise pour une partie de notre population, coût qui se reflète dans la baisse des recettes fiscales des personnes physiques ou dans le montant de la facture d'aide sociale.

De plus, l'impôt que nous encaissons des personnes morales ne suit ni la réalité économique ni la situation d'autres villes du canton. Nous dénonçons depuis plusieurs années notre fragilité face aux stratégies financières des grandes entreprises de la place, fragilité que le système actuel nous amène à assumer seuls alors que ces entreprises bénéficient à l'ensemble de la région et que la politique fiscale échappe à notre autorité. Difficile dans ces conditions de financer notre développement et de venir en aide aux laissés pour compte de la croissance retrouvée. C'est pourquoi, pour le POP, il ne peut y avoir de réforme de l'impôt des personnes morales sans répartition des recettes fiscales qui y sont liées.

### *Position du groupe PLR*

Le groupe PLR prend acte du déficit des comptes 2010 de près de 6 millions. Si ce chiffre est proche du budget publié, il nous déçoit quand même. Comble de l'ironie, il correspond au bénéfice publié par la Ville du Locle. Faut-il déménager au Locle pour bénéficier d'un allègement fiscal ?

Nous constatons que l'Administration respecte les budgets mais les sommes allouées sont toujours trop élevées par rapport à nos recettes fiscales. Celles-ci continuent de se péjorer par le départ de personnes physiques dont les revenus imposables sont considérables et ne compensent pas les revenus imposables des nouveaux arrivants, et les personnes morales n'apportent pas des revenus fiscaux aussi importants que d'autres villes du canton.

Une fois de plus, l'image de notre ville est mal menée car nous sommes la seule collectivité neuchâteloise à montrer des chiffres rouges.

Comment amener de nouveaux contribuables dans notre ville en montrant des résultats si médiocres et une fiscalité aussi forte ?

Le Conseil communal doit donc trouver des solutions rapidement pour l'élaboration d'un budget 2012 équilibré, soit par une diminution des charges, soit par une augmentation des recettes sans quoi nous poursuivrons dans le même trend ce qui ne sera pas acceptable par notre groupe dans une période de bonne conjoncture, pour les gros contribuables de notre Ville.

Le groupe PLR acceptera les comptes qui sont tenus avec exactitude mais qui ne nous satisfont pas.

### **Adoption du rapport de la Commission**

Le rapport de la Commission est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Approbaton des comptes 2010**

Les comptes 2010 sont acceptés à l'unanimité des groupes politiques.

26 avril 2011

Pour la Commission financière  
Laurent Duding  
Rapporteur